

Mairie de La Ménitré
A l'attention de Mr Mainguy et Mr Fourneret
BP 20
49250 LA MENITRE

Le 29 décembre 2013

Objet : Infrastructure urbaine
PJ : Photos

Monsieur Le Maire,

Par ce courrier, nous tenons à vous signaler un désordre urbain au sein de votre commune. Nous avons ainsi relevé dans la rue Marc Leclerc ces éléments que nous jugeons dangereux voir mortel et cela même à 30 km/h :

- Des chicanes ont été réalisés avec du mobilier urbain inadéquate,
- Des séparateurs de voies et chicanes en pots de fleur,
- Des séparateurs de voies empêchant toute manœuvre d'évitement et non identifié au sol,
- Un plateau surélevé et déformé, qui n'est pas indiqué que ce soit au sol ou via des panneaux de signalisation.

Nous vous demandons donc, si vous ne l'avez pas encore envisagé, de résoudre ce problème rapidement, afin d'éviter des blessures graves aux usagers vulnérables que sont les piétons, cyclistes et motards et des dégâts matériels aux véhicules. Outre le problème moral que ça pourrait vous poser, nous vous rappelons qu'un accident pourrait entraîner des poursuites judiciaires, avec mise en cause de votre responsabilité pénale pour cause de mise en danger de la vie d'autrui.

La FFMC 49, en fonction de votre réponse, se laisse la possibilité d'ester en justice, tout en espérant ne pas en arriver à ce stade car nous sommes avant tout une association responsable qui privilégie la concertation, la prévention et le dialogue à toute forme de mesure coercitive ou répressive. Comptant sur votre sens des responsabilités, et dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande.

Recevez Monsieur le Maire, nos meilleures salutations motardes.

Pour le bureau – 06 13 38 26 15
Stéphane Gallard
Coordinateur FFMC

